

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
**15**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Qui ont pris  
Part à la  
Délibération  
**12**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Date de la  
Convocation  
**12/02/2025**

L'an deux mil vingt cinq  
le dix neuf février  
à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON  
Daniel, BROCARD Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques,  
MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie,  
SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.  
EXCUSES : FAURE Emilie, SABOT Norbert.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Madame Elisabeth ROYON a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/01/12

**APPROBATION DU  
COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2024  
BUDGET CIMETIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour  
l'année 2024 du budget cimetière de la commune, lequel peut se  
résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 080,00 €		26 000,00 €		27 080,00 €
Opérations de l'exercice	14 250,00 €	14 250,00 €	14 250,00 €	0,00 €	28 500,00 €	14 250,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 250,00 €</b>	<b>15 330,00 €</b>	<b>14 250,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>41 330,00 €</b>
Résultats de clôture		1 080,00 €		11 750,00 €		12 830,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>14 250,00 €</b>	<b>15 330,00 €</b>	<b>14 250,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>41 330,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 080,00 €</b>		<b>11 750,00 €</b>		<b>12 830,00 €</b>

AR Prefecture

043-214302275-20250219-2025\_01\_12-DE  
Reçu le 04/03/2025

.../...

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget cimetière ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

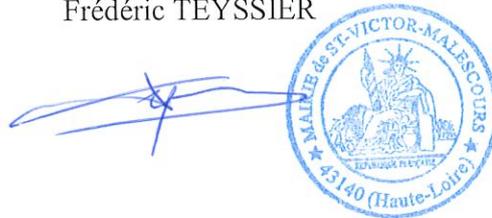
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget cimetière de la commune de Saint-Victor-Malescour.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

L'adjoint au Maire  
Frédéric TEYSSIER

La secrétaire de séance,  
Elisabeth ROYON



A blue ink signature of Elisabeth ROYON, the secretary of the meeting.

**AR Prefecture**

043-214302275-20250219-2025\_01\_12-DE  
Reçu le 04/03/2025